



## Les territoires ont la parole ! Ile-de-France

### Compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2023

## 1 Participants et support de présentation

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

## 2 Questions / réponses

*NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.*

**Rappel contacts :** [dastri@dastri.fr](mailto:dastri@dastri.fr) / [operations@dastri.fr](mailto:operations@dastri.fr)

### 2.1 DASTRI et son fonctionnement

- **Hormis le diabète, quelles sont les autres pathologies concernées par DASTRI ?**

La filière DASTRI concerne les patients en auto-traitement de 35 pathologies, en plus du diabète. On compte parmi ces pathologies : l'asthme sévère, le psoriasis, ou encore l'infertilité ovarienne. Retrouvez la liste complète des pathologies concernées par le dispositif DASTRI sur [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr).

- **Pourquoi certaines pharmacies refusent de rejoindre le réseau DASTRI ?**

Plusieurs raisons expliquent cette situation. Certaines pharmacies manquent d'information, certaines pharmacies ne s'inscrivent pas au réseau DASTRI par soucis d'espace de stockage, entre autres. Nous mettons en place des campagnes d'appel sur les différents territoires (notamment en Seine-Saint-Denis) dans le but de sensibiliser les pharmaciens au geste de tri, et de les inciter à rejoindre le réseau cde collecte DASTRI.

- **Quelle est la durée des contrats des appels d'offre ?**

Les contrats avec les fabricants de boîtes, les distributeurs de boîtes et les opérateurs de collecte et traitement couvrent une durée de 3 ans, et sont donc renouvelés mi-agrément.

- **Comment identifiez-vous les erreurs de tri ? Avez-vous un moyen de reconnaître les pharmacies dont sont issues les erreurs de tri ?**

Il est possible d'identifier les erreurs de tri grâce aux remontées d'informations des opérateurs de collecte envoi d'une fiche anomalie dans notre système avec les photos associées. L'ensemble des FCC sont tracés (codes-barres), nous pouvons connaître la pharmacie à l'origine de l'anomalie.

## 2.2 Collecte

- **Combien de déchèteries collectent les DASRI en IDF ?**

En Ile-de-France, 26 déchèteries collectent des boîtes à aiguilles jaunes.

- **Est-ce le même prestataire qui collecte les DASRI et les e-DASRI ?**

Non, DASTRI sélectionne un opérateur de collecte spécifique pour les DASRI dans chaque région de France, à la suite d'un appel d'offre. Vous pouvez retrouver la carte des opérateurs de collecte par région dans notre rapport d'activité, accessible sur le site internet de DASTRI. Les e-DASRI sont collectés par un opérateur de collecte unique sur tout le territoire métropolitain. Il s'agit de Ciblex.

- **Comment calculez-vous les taux de distribution et de collecte ?**

Pour calculer le taux de distribution des boîtes, nous rapportons le volume total du nombre de boîtes commandées par les pharmaciens sur notre site internet au volume total de produits mis sur le marché (chiffre issu de la déclaration de produits, réalisée par les adhérents de l'éco-organisme).

Le taux de collecte correspond aux quantités de DASRI collectées (en kg) par rapport au poids total de produits mis sur le marché (chiffre issu de la déclaration de produits, réalisée par les adhérents de l'éco-organisme).

- **Comment calculez-vous la fréquence de collecte en pharmacie ou en déchèterie ?**

Lorsqu'une pharmacie ou une déchèterie collecte moins de 180kg de DASRI par an, la fréquence de passage par un opérateur de collecte agréé DASTRI est semestrielle. Si les quantités collectées dépassent les 180 kg/an, l'éco-organisme adapte la fréquence de collecte à un rythme trimestriel, mensuel, hebdomadaire en fonction des quantités collectées.

En cas de période de collecte plus intense (exemple : lors des périodes estivales) nous pouvons organiser des collectes anticipées, pour libérer de l'espace de stockage au sein de l'officine.

- **Y-a-t-il des collectes parallèles en pharmacie hors REP ?**

Oui, des opérateurs de collecte non agréés par DASTRI collectent les boîtes à aiguilles de certaines pharmacies qui en font la demande. Ces collectes hors filière REP ne sont, en général, pas autorisées sauf si l'opérateur collecte dans le cadre d'un système individuel de producteur. Elles représentent un risque pour le pharmacien et l'opérateur de collecte.

## 2.3 DASRI PRO

- **Les pharmaciens qui acceptent la convention FSPF déposeront-ils leurs DASRI PRO dans les mêmes boîtes que celles des patients ?**

Oui, les pharmaciens ayant accepté la convention FSPF pourront déposer leurs DASRI PRO (vaccins uniquement) dans les mêmes boîtes distribuées aux patients.

- **Certains tatoueurs utilisent des boîtes DASTRI dans le cadre de leur activité professionnelle. Comment rappelez-vous à qui sont destinés les collecteurs ?**

Dans cette situation le tatoueur et le pharmacien sont en tort. Les boîtes DASTRI sont uniquement destinées aux patients en auto-traitement des 36 pathologies référencées par DASTRI. Cette information est indiquée lors de la commande des boîtes DASTRI sur notre site internet, sur les boîtes de collecte et rappelée lors de la déclaration des quantités collectées par le pharmacien.

Les tatoueurs et autres professionnels susceptibles d'utiliser des dispositifs piquants, coupants, tranchants doivent se rapprocher de l'ARS pour organiser la collecte de leurs déchets.

## 2.4 Autres sujets

- **Le plastique utilisé pour la fabrication des boîtes est-il recyclé ? Utilisez-vous du plastique biomasse ?**

Les boîtes à aiguilles jaunes sont composées de minimum 20% de plastique recyclé, et les boîtes violettes réservées aux e-DASRI sont fabriquées à partir de carton recyclé. DASTRI n'utilise pas de plastique biomasse pour la fabrication de ses boîtes à aiguilles dans la mesure où elles contiennent des déchets perforants à risque infectieux. Pour assurer la sécurité des acteurs de la collecte et du tri des DASRI, ces contenants doivent répondre à plusieurs critères de construction, dont la résistance à la pénétration et la résistance aux dommages ou fuites provoqués par une chute. Ces exigences correspondent à la norme NF EN ISO 23907-1 2019.

- **Comment valorisez-vous ces déchets ?**

En Île-de-France, les DASRI sont incinérés. 100% de l'énergie produite au cours de cette activité est valorisée sous forme de chaleur ou d'électricité.

## 3 PLAN D' ACTIONS 2022

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Rajouter des vitrophanies en pharmacie	DASTRI		2025
Communication aux ateliers santé-ville	DASTRI	ARS	2024
Diffuser des spots TV en pharmacie	DASTRI		2024
Sensibiliser davantage les pharmaciens au geste de tri.	DASTRI		2024